



**ORGANISATION POUR LA MISE EN
VALEUR DU FLEUVE SENEGAL**

(O.M.V.S)

HAUT-COMMISSARIAT

Bravillon

**ATELIER REGIONAL SUR LES PROJETS DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE DANS LE BASSIN DU
FLEUVE SENEGAL**



**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA
PREMIERE JOURNEE (27/02/2001)**

L'Atelier Régional sur les projets de lutte contre la pauvreté dans le Bassin du fleuve Sénégal a ouvert ses travaux, le 27 février 2001, sous la Présidence de *Monsieur Abdoulaye BATHILY – Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique du Sénégal* en présence de *Monsieur Oumar Khassimou DIA – Ministre du Plan du Sénégal*, du *Directeur des Opérations de la Banque Mondiale pour le Sénégal*.

La liste des participants est jointe en annexe.

Rapporteurs :

- Mouhamed Fadel Ould SADBOUH	-	Mauritanie
- Abdoulaye DEMBELE	-	Mali
- Oumy SARR	-	Sénégal
- Mahamadou SACKO	-	OMVS
- Isselmou SENHOURY	-	OMVS
- Babacar DIAGNE	-	OMVS
- Mamadou Mactar SYLLA	-	OMVS

L'atelier a discuté les thèmes suivants :

- 1. L'état de la pauvreté dans le Bassin du fleuve Sénégal,**
- 2. Les orientations stratégiques,**
- 3. Les domaines d'intervention prioritaires,**
- 4. La zone d'intervention.**

1. ETAT DE LA PAUVRETE DANS LE BASSIN

L'atelier a fait le constat que la pauvreté est une réalité dans le bassin malgré les efforts consentis dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les indicateurs sociaux de développement restent toujours en deçà des normes fixées par les organisations mondiales en termes :

- de sécurité alimentaire,
- d'approvisionnement en eau potable et assainissement,
- de santé,
- d'éducation,
- de faiblesse de revenus,
- etc..

Ainsi, l'indicateur de pauvreté pour la Rive Gauche (Région de Saint-Louis) se situe autour de 17,1% (1994-95) contre une moyenne nationale de 32,7%.

Pour la région de Kayes, l'indice de pauvreté est de 50,1% pour une moyenne nationale de 69% (1998).

► Amélioration de l'accès aux services sociaux

- Les services sociaux de base visés sont : l'augmentation du taux de scolarisation des femmes, la réduction de la mortalité maternelle, l'amélioration de la couverture en eau potable et assainissement, en électrification et voies de communication.
- Les projets à envisager porteront sur la réalisation d'infrastructures de santé de base, d'infrastructures scolaires, hydrauliques (puits). L'amélioration des conditions d'habitats et de désenclavement des zones ciblées par des travaux à haute intensité de main d'œuvre pourrait être également pris en compte.

► La promotion économique de femmes :

- Pour la promotion économique de la femme, il est proposé la mise en place d'équipements adéquats permettant d'alléger les travaux domestiques. Les projets de micro-réalisations notamment dans le domaine de l'hydraulique domestique et dans celui de la préservation des ressources naturelles pourraient être ciblés.

- Le renforcement de leurs capacités organisationnelles et entrepreneuriales par l'amélioration de la formation (alphabétisation, formations qualifiantes de courte durée) et la mobilisation de capital (épargne-crédit ou fonds de crédit).

4. LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

Le découpage administratif de la zone d'intervention du programme se présente comme suit :

Au Mali, la zone d'intervention couvre la première région (Kayes) et une partie de la deuxième région (Koulikoro). Chaque Région est administrée par un Haut-Commissaire et est subdivisée en Cercles. Chaque Cercle, placé sous l'autorité d'un Délégué du Gouvernement, est découpé en communes urbaines et/ou rurales. L'Administration locale est dirigée par un délégué du Gouvernement.

Première Région (Kayes) :

- **Cercle de Kayes** : Tafacirga , Sony, Guidimaka Keri Kaffo, Kemene Tambo, Somankidi, Bangassi, Same Diomboma, Liberté Dembaya, Kayes, Hawa Dembaya, Logo et Diamou ;
- **Cercle de Bafoulabé** : Bafoulabé, Mahina, Koudian, Diokeli et Bamafélé.

Départements sont subdivisés en Arrondissements (sous la responsabilité d'un Sous-Préfet) et ces derniers en communautés rurales et Communes urbaines.

Ces Arrondissements sont les suivants (avec entre parenthèses les communautés rurales (CR) et Communes urbaines (CU) :

- *Département de Dagana* : Mbane (CR de Gaé et Mbane), Rao (CR de Gandon et Mpal) et Ross-Béthio (CR de Ross-Béthio et de Rosso-Sénégal) et les CU de Dagana, Richard Toll et Saint-Louis ;
- *Département de Podor* : Cascas (CR de Aéré-Lao, Medina-Ndiatbé et Mboumba), Ndioum (CR de Dodélé, Gamadji Sarre et Guédé), Saldé (CR de Galoya-Toucouleur et Pété) et Thilé Boubacar (CR de Ranaye et Ndiayène-pendao) et la CU de Podor ;
- *Département de Matam* : Kanel (CR de Kanel et Sinthiou-Bamambé), Ouroussogui (CR de Bokidiave, Nabadji-Civol, Ogo et Ranérou), Semmé (CR de Bokiladji, Orkadière et Semmé) et Thilogne (CR d'Agnam-Civil, Oréfondé et Thilogne et la CU de Matam ; *→ Comm. → Arrond.*)
- *Département de Bakel* : Diawara (CR de Moudéry, Gabou et Ballou) ; CU de Bakel.
- *Département de Louga* *→ (lac de Louga).*

5. CRITERES DE SELECTION DES LOCALITES

Il s'agira, en conséquence, de sélectionner parmi ces localités, celles devant accueillir les actions du projet.

A cet effet, l'atelier a retenu les critères ci-après :

- 1) Déficit en infrastructures sociales de base et insuffisance de *recvch* patrimoine des populations ;
- 2) Zones dont les populations sont les plus touchées par les impacts négatifs du programme de l'OMVS.
- 3) Zones vulnérables par rapport aux calamités naturelles.
- 4) *Existence de intervenants existants*
- 5) *implication des femmes.*

- Cercle de Kita,
- Cercle de Kéniéba.

Deuxième Région (Koulikoro)

- Cercle de Kati
- Cercle de Kolokani.

En Mauritanie, La zone est comprise entre quatre Régions (Wilayas) avec à leur tête un gouverneur (Wali), à savoir :

- la Wilaya du Trarza (chef-lieu Rosso),
- la Wilaya du Brakna (chef-lieu Aleg),
- la Wilaya du Gorgol (chef-lieu Kaédi),
- la Wilaya du Guidimakha (chef-lieu Sélibaby).

Chaque Wilaya est subdivisée en Préfectures (Moughatâa) administrées par un Préfet (Hadem).

La Moughatâa comprend plusieurs Arrondissements (Merkez) avec à leur tête un Chef d'Arrondissement (Raïs Merkez).

Les arrondissements comprennent des communes urbaines ou rurales qui regroupent des villages, hameaux et campements.

Les Moughatâa et Merkez touchant la vallée sont les suivants :

- *Au Trarza* : Rosso (avec les Merkez de Rosso et Jeder el Mouhguen), Keur Macène (avec les Merkez de Keur-Macène et Ndiago) et R'Kiz (avec les Merkez de Tékane et Lexeiba).
- *Au Brakna* : les Moughatâa de Boghé (avec les Merkez de Boghé, Dar-El-Barka, Dar-El-Avia et Wel Biram), de Bababé (avec les Merkez de Bababé, d'El-Veræ et Aéré M'Bar) et de M'Bagne (Merkez de M'Bagne, Niabina, Debaaye-El-Hejaj et Bagedine).
- *Au gorgol* : les Moughatâa de Kaédi (avec les Merkez de Kaédi, Lexeiba, Néré Walo, Djewd Toghomadi et Toufoundé-Sivé) et de Maghama (Merkez de Maghama, Dao, Dolol-Sivé et Sagné) et enfin
-
- *Au Guidimakha* : la Moughatâa de Sélibaby (avec ses Merkez de Wompou, Gouraye, Khabou, Ajar et Hassi Chegar).

Au Sénégal, ^{Prab} deux régions sont concernées. Il s'agit des régions de Saint-Louis et, de Tambacounda, ^{avant 19-64} dont la première comporte 3 Départements (dirigés par un Préfet) : Dagana, Podor et Matam, et la seconde un seul Département touchant le fleuve : Bakel. Les

Pour la rive droite en Mauritanie, l'indice de pauvreté varie de 60,70% à 80% (1996) selon les localités.

Les principales causes sont :

- Les calamités naturelles,
- L'insuffisance de capacité d'accueil en terme d'infrastructures sociales ,
- Faiblesse de revenus du fait , entre autres, de la faible performance du secteur agricole.

- la malnutrition des femmes et l'absence de valeur ajoutée.

2. **ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

Sur la base des programmes nationaux, les orientations stratégiques et les démarches stratégiques du programme de lutte contre la pauvreté suivantes ont été retenues par l'atelier :

- ♦ La création d'opportunités d'emplois par la promotion d'activités génératrices de revenus.
- ♦ La promotion soutenue de la femme notamment par l'amélioration de son accès aux biens et services et la promotion et l'éclosion des initiatives développées par les femmes.
- ♦ La ~~formation et le~~ renforcement des capacités des acteurs de base.
- ♦ La mise en place d'un système d'information et de suivi des conditions de vie des populations.

3. **DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES**

Les interventions se feront dans les domaines prioritaires ci-après :

▶ **Accroissement, diversification, génération de revenus et création d'emplois**

Le développement de la micro-réalisation pourrait être un axe central du programme. Dans le bassin, il visera à améliorer la sécurité alimentaire, accroître les revenus non agricoles, fixer les populations rurales, limiter les efforts de l'érosion et de l'appauvrissement des sols.

Les actions de générations de revenus et de création d'emplois pourraient être menées dans l'agriculture, l'agro-alimentaire (transformation, conservation), la pêche, l'appui au petit élevage, l'artisanat, l'environnement.